

PROCES-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 28 MAI 2024

COMMUNE DE MOLLANS

Date et heure de la séance : le 28 mai 2024 à 20h30.

Nom	Prénom	Qualité
MUHLEMATTER	Michaël	Président de séance
CREPIN	Alexandre	Conseiller municipal représenté par M.MUHLEMATTER
LACHAT	Jean-François	Conseiller municipal présent
MAREY	Daniel	Conseiller municipal présent
MARTAUX	Michel	Conseiller municipal présent
MOUGENOT	Alexandre	Conseiller municipal présent
PHEULPIN	Sébastien	Conseiller municipal présent
PRETOT	Marie-Sophie	Secrétaire de séance
RIGOULOT	Régis	Conseiller municipal présent
RUFER	Pierre	Conseiller municipal présent
TRAMUSET	Jean-Pierre	Conseiller municipal présent

Quorum :

Le quorum, c'est-à-dire le nombre de conseillers municipaux devant être effectivement présents lors de l'approbation des délibérations, doit être supérieur à la moitié du nombre de conseillers en exercice. Le quorum s'apprécie au moment de l'ouverture de la séance, mais également au moment de la mise en discussion de chacun des points de l'ordre du jour.

Nombre de conseillers municipaux convoqués : 11

Nombre de conseillers pour quorum : 6

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 11

Le quorum est donc atteint.

La séance du conseil municipal est ouverte à 20h31.

Etaient inscrits à l'ordre du jour de la séance :

APPROBATION PROCES-VERBAL DU 09/04/2024

26/2024 DENOMINATION DES VOIES DE LA COMMUNE

27/2024 CONTRAT POUR LE TRAITEMENT DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées :

APPROBATION PROCES-VERBAL DU 09/04/2024

Approbation des conseillers avec une remarque sur le point concernant l'accès à la fontaine Buriot qui était à l'ordre du jour mais a été rédigé dans la rubrique des questions diverses.

Délibération n°26/2024 - DENOMINATION DES VOIES DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose que suite à la loi dite 3DS (Différenciation-Décentralisation-Déconcentration et Simplification) de février 2022, toutes les communes doivent procéder à la dénomination des voies et lieux dits, ainsi qu'à la numérotation des maisons et autres constructions. L'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} juin 2024 pour les communes de moins de 2000 habitants.

La Poste propose de nous accompagner pour la dénomination des voies de la commune pour un montant de 387.60 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la prestation de La Poste pour la dénomination des voies de la commune.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE VOTE POUR (11 voix)

Délibération n°27/2024 - CONTRAT POUR LE TRAITEMENT DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Monsieur le Maire expose que la société AGF ABEILLES GUEPES FRELONS propose un contrat pour le traitement des nids de frelons asiatiques et interviendra à la demande de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le contrat proposé par la société AGF ABEILLES GUEPES FRELONS.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE VOTE POUR (11 voix)

ORGANISATION ELECTIONS EUROPEENNES

	Européennes
8h00 – 10h00	MAREY Daniel CREPIN Alexandre
10h00 – 12h00	MARTAUX Michel MOUGENOT Alexandre
12h00 – 14h00	TRAMUSET Jean-Pierre PRETOT Marie-Sophie
14h00 – 16h00	LACHAT Jean-François RIGOULOT Régis
16h00 – 18h00	LACHAT Jean-François RIGOULOT Régis

QUESTIONS DIVERSES

- Aménagement feux récompense :
 - Retour du devis Haefeli pour le branchement des feux tricolores d'un montant de 14 255.00 € HT.
 - Interrogation : installer 2 feux pour l'instant pour essayer ou installer directement les 4 feux à chaque entrée de la commune ?
 - Demander un devis actualisé pour les feux
- Fontaine Buriot : suite au nettoyage du chemin de la fontaine Buriot, l'association AIIS a façonné le bois à hauteur de 5 stères : la personne ayant bénéficié de ce bois fera un don à la coopérative scolaire de la commune de Mollans.
- Madame ANGONIN se présente spontanément pendant le conseil municipal, faisant part de son ressenti vis-à-vis des « incivilités » de son voisin et du bruit devenu insupportable pour elle. Monsieur le Maire lui propose d'aller rencontrer son voisin.

Le procès-verbal est dressé et la séance est close à 23h00.

Le présent PV est distribué à chaque membre du conseil municipal le 25/07/2024 avec la convocation à la prochaine réunion (31/07/2024) pour lecture et avis à donner.

Le Maire MUHLEMATTER Michaël	Le secrétaire de séance PRETOT Marie-Sophie
	